

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du jeudi 10 avril 2025

Délibération

N° 25.028.1

En exercice .. 37

Présents 26

Votants 31

Pour 31

Contre 0

Abstention.... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**REFACTURATION AUX BUDGETS ANNEXES DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE ET AU
BUDGET DE L'OFFICE DE TOURISME LA DOMITIENNE
DES FRAIS DE STRUCTURE 2025**

Date de la convocation : 04/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le 10 avril à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

26 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA.

5 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Bruno BERRAH (représenté par madame Valérie CHABOT), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Viviane ROUQUET-TAFANI (représentée par monsieur Robert SENAL), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Brigitte SOULET.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du jeudi 10 avril 2025

Refacturation aux budgets annexes de la Communauté de communes La Domitienne et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne des frais de structure 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu les cadres comptables et les instructions M57, M4, M49 ;

Vu les budgets primitifs de l'exercice 2025 votés le 10 avril 2025 ;

Considérant que la Communauté de communes La Domitienne exerce les compétences : Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, Eau et Assainissement des Eaux Usées et du Tourisme ;

Considérant que le budget Principal assume certaines charges qui relèvent desdits domaines de compétence dont la gestion est assurée par les budgets annexes Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et par le budget de l'Office de Tourisme ;

Considérant que le calcul est réalisé sur la base du compte administratif de l'exercice 2023 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant qu'au regard du tableau ci-dessous, il convient de refacturer ces charges aux budgets annexes concernés ; qu'en l'espèce, les clés de répartition et les charges appliquées aux budgets annexes et au budget de l'Office de Tourisme sont celles retenues en bureau communautaire :

BUDGETS	MONTANTS PROPOSES AU BUDGET 2025
GDMA	563 838 €
PORT	20 000 €
OFFICE DE TOURISME	78 290 €
EAU	31 717 €
ASSAINISSEMENT	41 631 €
TOTAL	735 476 €

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. APPROUVE la refacturation des fonctions ressources aux budgets annexes de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, du Port Départemental Vendres en Domitienne Le Chichoulet, de l'Eau, de l'Assainissement des Eaux Usées et au budget de l'Office de Tourisme La Domitienne, calculée sur la base du compte administratif de l'exercice 2023 du budget Principal de la Communauté de communes La Domitienne.

II. PRÉCISE que les dépenses et les recettes en résultant seront couvertes par les crédits inscrits aux budgets de l'exercice 2025 aux chapitres prévus à cet effet.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

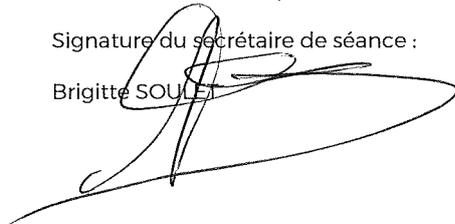
Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP  

Délibération transmise au représentant de l'Etat le **17 AVR. 2025**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **17 AVR. 2025**

Signature du secrétaire de séance :

Brigitte SOULET 

page 7 sur 7
REÇU EN PRÉFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_02

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20250410-DELIB_25_02